

**Réponse de l'ICA et du CNA au
sondage du Comité sur le professionnalisme de l'AAI sur les NIPA**

Le présent document contient la réponse de l'ICA à un sondage sur le travail du Comité sur le professionnalisme de l'Association actuarielle internationale (AAI) à l'égard des Normes internationales de pratique actuarielle (NIPA).

1. Nom de l'association

Institut canadien des actuaires (questions 1 à 9) et Conseil des normes actuarielles (questions 10 à 17).

2. Nom de la personne qui remplit le questionnaire

John Dark (ICA) et Conrad Ferguson (CNA).

3. Titre

Président de l'ICA et président du CNA.

4. Courriel

chris.fievoli@cia-ica.ca

5. Votre association considère-t-elle que les NIPA adoptées par l'AAI lui sont utiles?

Oui.

Elles incitent tous les participants à se concentrer sur une norme commune acceptable pour tous. La création de normes internationales est une fonction clé de l'AAI. Ces normes rehaussent son image de marque et favorisent la qualité du travail des actuaires aux quatre coins du globe. À notre avis, pour que l'AAI demeure pertinente, elle doit continuer de créer des normes internationales et de les mettre à jour périodiquement.

6. L'élaboration des NIPA par l'AAI a-t-elle accru la confiance que votre association possède dans la qualité des services actuariels de par le monde?

Oui.

Pour la raison indiquée à la question 5.

7. Votre association communique-t-elle avec ses membres au sujet des NIPA adoptées par l'AAI?

Oui, nous leur expliquons que les changements que nous apportons à nos normes ont pour but de les harmoniser avec celles de l'AAI.

8. Est-ce que tous vos membres, ou certains d'entre eux, sont soumis à des normes de pratique actuarielle?

Oui, tous.

9. Ces normes sont-elles établies par (cochez toutes les réponses qui s'appliquent) :

Un organisme distinct de normes actuarielles.

10. Votre organisation a-t-elle adopté des NIPA dans sa juridiction ou a-t-elle assuré une concordance substantielle avec l'une ou l'autre d'entre elles? Veuillez indiquer l'année de publication si vous faites référence à une autre version que celle actuellement en usage.

Oui – NIPA 1, 1A, 2, 3

Non – NIPA 5

Le CNA cherche à effectuer un rapprochement avec les NIPA lorsque celles-ci ne sont pas en contradiction avec la pratique actuarielle au Canada.

11. Si vous avez répondu « Non » pour l'une ou l'autre des NIPA susmentionnées, pouvez-vous nous en donner les raisons?

Nous n'avons pas encore pris de décision en ce qui concerne la NIPA 5.

12. Votre association a-t-elle apporté des modifications importantes à ses propres normes après que l'AAI ait adopté des NIPA?

NIPA 1 – Non

NIPA 1A – Non

NIPA 2 – Oui

NIPA 3 – Non

NIPA 5 – aucune réponse

13. La publication des NIPA a-t-elle influencé ou aidé la création des normes locales?

NIPA 1 – Non

NIPA 1A – Non

NIPA 2 – Oui

NIPA 3 – Non

NIPA 5 – aucune réponse

14. La concordance substantielle avec les NIPA est-elle un objectif de votre organisation?

Oui.

15. Le cas échéant, a-t-elle eu de la difficulté à adopter ou à assurer une concordance substantielle avec les NIPA en raison de leur manque de clarté concernant la portée et l'application prévue? Expliquez pourquoi.

Comme nous l'avons déjà dit, nous cherchons à faire un rapprochement. Jusqu'à présent, nous n'avons rencontré aucun problème majeur. Le niveau de détail dans la NIPA 3 était supérieur à celui que nous offrons normalement dans nos normes.

16. Votre organisation a-t-elle éprouvé d'autres difficultés à interpréter, adapter ou adopter les NIPA?

Non.

17. Avez-vous d'autres commentaires ou suggestions à formuler au sujet des NIPA ou de leur processus d'élaboration?

Aucune réponse.